

VOLONTARIAT POUR LE PATRIMOINE MONDIAL 2021

*Encourager l'engagement des jeunes en faveur du patrimoine
mondial*



APPEL À PROJETS

Nous avons le plaisir d'annoncer le lancement de l'appel à projets pour la campagne de Volontariat pour le patrimoine mondial 2021 « Encourager l'engagement des jeunes en faveur du patrimoine mondial ».

Comme vous le savez sûrement, à cause de l'urgence sanitaire mondiale causée par la pandémie de la COVID-19, la mise en œuvre de l'initiative de Volontariat pour le patrimoine mondial 2020 a été reportée à 2021.

Cet appel à projets invite les organisations et institutions à soumettre leurs candidatures, et à rejoindre les organisations/institutions sélectionnées pour 2020, en mettant en œuvre des chantiers d'action entre février et décembre 2021.

L'Initiative de Volontariat pour le patrimoine mondial est coordonnée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (WHC) en collaboration avec le Comité de Coordination du Service Volontaire International (CCSVI), European Heritage Volunteers (en tant que branche de Open Houses) et Better World.

L'Initiative de Volontariat pour le patrimoine mondial vise à :

- 1) **Sensibiliser** les jeunes, les volontaires, les communautés locales et les autorités concernées à la protection et promotion du patrimoine mondial ;
- 2) **Impliquer** les jeunes dans la préservation du patrimoine mondial à travers des projets concrets réalisés sur des sites ;
- 3) **Donner le pouvoir aux jeunes**, en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences, des techniques de base de préservation et conservation, et d'améliorer leurs capacités futures de décision et de citoyens actifs du monde ;
- 4) **Renforcer la coopération durable** entre organisations à but non lucratif, gestionnaires de sites, communautés et autorités ;

- 5) **Identifier les meilleures pratiques** et développer des outils éducatifs informels afin de faciliter la participation des parties prenantes à l'éducation pour le patrimoine mondial ;
- 6) **Intégrer l'égalité des genres** dans toutes les étapes des projets ainsi que la diversité géographique parmi les biens du patrimoine mondial où les chantiers d'action ont lieu.

Candidatures

Afin de participer ou renouveler votre engagement dans la protection et la préservation du patrimoine mondial à travers le volontariat et l'éducation informelle, vous êtes invités à remplir le formulaire de candidature en ligne :

<https://bit.ly/WHV-2021-Application>

Si vous avez des difficultés pour accéder au formulaire en ligne, veuillez le télécharger à partir du lien suivant: <http://bit.ly/WHV-2021-Formulaire-Candidature> (FR) / <https://bit.ly/WHV-2021-Application-Form> (EN) puis envoyez le à secretariat@ccivs.org (pour les projets en Afrique, États arabes et Amérique latine), info@heritagevolunteers.eu (pour les projets en Europe) ou à francesco@1.or.kr (pour les projets en Asie). Une copie doit être adressée au Centre du patrimoine mondial à : i.yousfi@unesco.org.

Veillez soumettre votre candidature au plus tard le 30 septembre 2020 à 23:59 CET (heure de Paris).

Critères de sélection

Pour être sélectionnés, les projets proposés doivent remplir l'ensemble des critères ci-dessous:

1. Le projet:

- a. Doit être organisé en lien direct avec un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ou un site sur une Liste indicative: <http://whc.unesco.org/en/list> ; <http://whc.unesco.org/en/tentativelists>] ;
- b. Doit être d'une durée minimum de 10 jours (excluant les jours d'arrivée et de départ);
- c. Doit inclure un minimum de 10 jours complets d'activités, consécutifs ou non, par le même groupe de volontaires ;
- d. Doit commencer après le 15 février et se terminer avant le 15 décembre 2021;
- e. Doit impliquer le plus possible de volontaires internationaux ;

- f. Doit inclure des activités de sensibilisation, des activités pratiques de formation liées aux sites du patrimoine mondial où le chantier d'action se déroulera (des définitions détaillées figurent dans l'annexe ci-joint) ;
- g. Doit être élaboré en consultation avec les gestionnaires de site et les autorités locales notamment pour la planification des activités ;
- h. Doit inclure des activités pratiques de formation ainsi qu'une réflexion sur les questions liées au patrimoine mondial ;
- i. Doit impliquer les communautés afin d'approfondir leurs connaissances sur les questions liées au patrimoine mondial et à l'Initiative de Volontariat pour le patrimoine mondial ;
- j. Doit respecter l'égalité des genres des participants (idéalement, un nombre égal de femmes et d'hommes) et une diversité géographique (idéalement, différents pays et régions).

2. L'organisations participante:

- a. L'organisation ou institution publique ou privée dans le pays où le projet est réalisé doit être légalement enregistrée ;
- b. Toutes les activités de l'organisation liées au Volontariat pour le patrimoine mondial doivent être à but non lucratif. Tous les partenariats locaux, nationaux ou internationaux développés dans le cadre du Volontariat pour le patrimoine mondial doivent être soumis à l'approbation des coordinateurs régionaux ;
- c. Les participants postulant pour la première fois doivent soumettre deux lettres de soutien d'organisations et/ou d'institutions qui recommandent le participant sur la base d'une collaboration passée ou actuelle ;
- d. Les participants doivent soumettre une copie de leur Constitution/Arrêté et un rapport d'activité récent dans l'une des langues officielles des Nations Unies.

NOTE:

- Les organisateurs s'engagent à mettre en place leur projet comme il a été approuvé lors de sa soumission et de fournir un rapport d'activités complet (comprenant images, vidéos et autres résultats) démontrant l'engagement concret des jeunes volontaires dans le domaine du patrimoine mondial. L'UNESCO doit pouvoir les utiliser dans un but promotionnel, tel que les publier sur le site de l'UNESCO et dans la Revue du patrimoine mondial, et également les diffuser aux Etats membres et agences gouvernementales concernées.
- Chaque organisation peut proposer un maximum de 4 projets menés sur différents sites (Elle peut aussi proposer de réaliser plusieurs activités sur le même site ; ou bien de mener plusieurs projets sur un même thème mais sur différents sites. Ces activités formeront un seul projet dans les deux cas).

- Le rapport d'évaluation des projets proposés par une même organisation au cours des années précédentes doit être soumis afin que les nouvelles propositions soient prises en considération.

Recommandations

1. Le projet:

- a. Un groupe de 10 volontaires minimum offre un environnement d'apprentissage et de travail plus riche pour les participants et permet ainsi une plus grande diversité d'interactions personnelles et culturelles ;
- b. Un groupe est idéalement composé de volontaires internationaux avec un maximum de deux volontaires par pays.

2. L'organisation participante

- a. Il est fortement recommandé aux organisations de participer aux réunions du Volontariat pour le patrimoine mondial organisées par les coordinateurs régionaux ;
- b. Si le projet proposé a déjà été sélectionné pour une campagne de Volontariat antérieure, l'organisation doit démontrer la durabilité du projet à savoir les actions qui ont bien été mise en œuvre, et les besoins ultérieurs pour le développement futur du projet.

Confirmation de la sélection des projets

A la suite de la sélection des projets, une lettre de confirmation sera envoyée aux organisations sélectionnées. Celles-ci recevront alors une liste de matériel pédagogique accessible en ligne afin de les aider à mener à bien leurs activités de sensibilisation.

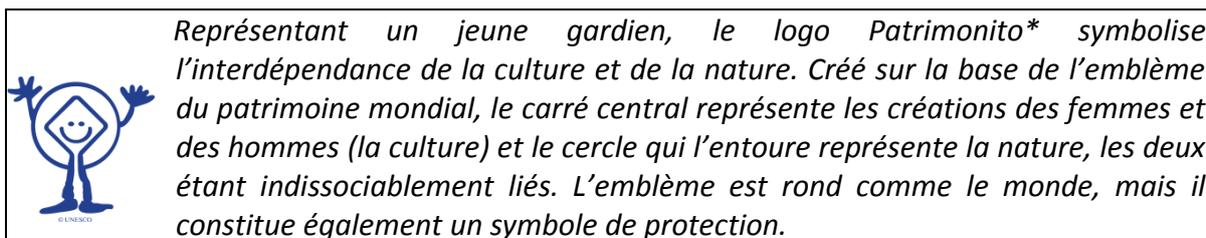
Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO enverra également une lettre officielle d'information, accompagnée d'un descriptif de projet et de la liste complète des projets sélectionnés aux commissions nationales, aux délégations permanentes, aux bureaux de l'UNESCO hors-siège et aux gestionnaires de sites.

Visites des projets

Les représentants du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, du CCSVI, de European Heritage Volunteers et de Better World pourraient effectuer des visites de terrain sur certains des projets sélectionnés, afin d'assurer un suivi approprié des projets et de contribuer à l'amélioration générale de l'initiative de Volontariat pour le patrimoine mondial. Ils contacteront directement les organisations concernées afin d'établir les modalités de la visite.

Promotion

La promotion des projets auprès d'un large public se fera grâce à une couverture médiatique locale et nationale, s'appuyant sur le matériel promotionnel, ainsi que sur l'autorisation d'utiliser le logo Patrimonito. Ce dernier associe les projets de Volontariat pour le patrimoine mondial aux projets du Programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial.



*Les règles d'utilisation du logo Patrimonito seront indiquées dans la lettre de confirmation qui sera envoyée par le Centre du patrimoine mondial aux organisations concernées.

L'UNESCO se réserve le droit d'utiliser les rapports, images, vidéos et autres résultats du projet soumis par les organisations à des fins promotionnelles, notamment pour le site Internet de l'UNESCO, pour la Revue du patrimoine mondial et pour toute information destinée aux différents Etats parties et agences gouvernementales concernées.

Réunions

Si des fonds budgétaires sont disponibles, les organisations seront invitées aux réunions de volontariat pour le patrimoine mondial, car la planification et l'évaluation font partie intégrante de la mise en œuvre de l'Initiative de volontariat pour patrimoine mondial.

La réunion de planification et de mise en réseau se tient généralement en avril/mai. Elle rassemble les organisations sélectionnées afin de discuter ensemble de la mise en œuvre des projets de Volontariat pour le patrimoine mondial durant la campagne.

La réunion d'évaluation se tient généralement en octobre/novembre. Elle a pour but de présenter les résultats principaux, les réalisations et les défis auxquels sont confrontées les organisations, afin d'améliorer la qualité de la campagne.

Les organisations seront informées des dates et lieux des réunions et événements en temps voulu.

Calendrier

30 septembre 2020	Date limite de soumission des candidatures
1 octobre 2020 – 30 octobre 2020	Des informations additionnelles peuvent être demandées aux organisations par le Centre du patrimoine mondial, le CCSVI, European Heritage Volunteers et Better World.
Décembre 2020	Annonce des projets sélectionnés. Un email de confirmation sera envoyé aux organisations sélectionnées par les coordinateurs régionaux.
Décembre 2020	Des lettres de confirmation seront envoyées aux organisations sélectionnées par le Centre du patrimoine mondial.
Décembre 2020	Des lettres d'information du Centre du patrimoine mondial seront envoyées aux gestionnaires des sites, Bureaux hors-siège, Commissions nationales pour l'UNESCO, et Délégations permanentes auprès de l'UNESCO.
15 février 2021 – 15 décembre 2021	La mise en œuvre des projets
Jusqu'à 2 mois après le projet et au plus tard le 30 décembre 2021	Les organisations doivent remplir le formulaire d'évaluation et l'envoyer aux coordinateurs, accompagnés de photos et vidéos du projet et du contrat de droit d'auteur signé
Septembre – octobre 2021 (Date à déterminer)*	L'appel à projets pour le Volontariat pour le patrimoine mondial 2022 sera lancé

Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser à

- CCSVI (secretariat@ccivs.org) pour les projets en Afrique, aux Etats arabes et en Amérique latine
- European Heritage Volunteers (info@heritagevolunteers.eu) pour les projets en Europe
- Better World (francesco@1.or.kr) pour les projets en Asie

Annexe

Définitions

Activités pratiques et compétences acquises lors des projets de Volontariat pour le patrimoine mondial

Le Volontariat pour le patrimoine mondial encourage la participation des jeunes à des activités pratiques de terrain, dans un environnement socialement plus dynamique qu'une salle de classe, en cours, ou sur internet.

L'environnement pratique du Volontariat pour le patrimoine mondial permet à la fois une participation active en plus des aspects théoriques. Les activités pratiques de terrain doivent contribuer à l'amélioration de la préservation des sites. Ainsi, agir signifie aider et contribuer à l'état de conservation des sites. Apprendre sur le terrain signifie apprendre par la pratique. Ces activités englobent des travaux d'entretien tels que le nettoyage, la plantation, la peinture et/ou la mise en place d'outils de communication pour l'installation des expositions ; et/ou les travaux de construction, comme par exemple construire des toilettes, ou d'autres équipements.

L'apprentissage sur le terrain n'est pas nouveau. Depuis des décennies, l'apprentissage se met en place dans des contextes éducatifs à la fois formels et informels. Dans l'enseignement professionnel, par exemple, si vous souhaitez que quelqu'un apprenne à conduire, vous aurez besoin d'une voiture. Si vous voulez apprendre à quelqu'un à cuisiner, il vous faut une cuisine. Si vous voulez apprendre la natation, vous ne pouvez pas vous en tenir uniquement à la salle de classe. Si vous voulez que quelqu'un acquière des connaissances et des compétences sur la protection du patrimoine, pour cela les sites du patrimoine mondial sont le lieu idéal.

Ces activités pratiques de Volontariat pour le patrimoine mondial offrent aux volontaires une expérience d'apprentissage complète. Cette dernière renforce leur esprit critique – allant de la théorie aux hypothèses, en utilisant la pratique pour réaliser le processus du début à la fin, et en étant par la suite apte à expliquer les résultats atteints.

Par conséquent, en participant aux chantiers d'action de Volontariat pour le patrimoine mondial, les jeunes volontaires acquièrent de nouvelles compétences qui influenceront sur leur comportement.

Une compétence est une aptitude à accomplir une activité de manière efficace : l'aptitude à mener un projet à bien. Une personne compétente veut dire une personne d'un certain degré d'expertise, d'aptitudes et d'efficacité.

Les compétences peuvent aller du savoir cognitif impliquant des idées liées à l'aptitude d'une personne à assimiler de nouvelles informations, et à sa compréhension des supports écrits, à l'image des formations pour la gestion des chantiers d'action. Elles englobent également le

savoir fonctionnel tel que les compétences techniques, qui comprennent les connaissances et les aptitudes à réaliser des tâches spécifiques liées à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial, comme l'aptitude à reconnaître de la pierre à chaux ou à planter du riz. Il peut également s'agir de compétences interpersonnelles telles que la communication ou l'interaction avec autrui, tant individuellement que collectivement, par exemple en acquérant des connaissances de la part des communautés locales, qui leur transmettent les valeurs de leur patrimoine.

Etat de conservation des sites

L'état de conservation des sites comprend les menaces et défis de la préservation et la gestion des sites, qui demandent des actions à même de préserver leur durabilité.

Ces menaces et défis sont en général identifiés au préalable par les gestionnaires de site, et doivent être comprises par les organisations avant la soumission de leurs projets de candidature.

Sensibilisation

La sensibilisation est un processus qui offre des possibilités d'échange d'informations dans le but d'améliorer la compréhension mutuelle et de développer des compétences et aptitudes nécessaires pour permettre le changement de comportements et d'attitudes sociales. Afin d'être efficace, le processus de sensibilisation doit respecter et mettre en œuvre les besoins mutuels et les intérêts des acteurs impliqués (Principles of awareness-raising for information literacy: a case study, Sayers Richard, UNESCO Bangkok, 2006).

Les activités de sensibilisation requièrent une bonne connaissance des sites du patrimoine mondial, avec pour objectif d'apporter aux jeunes, communautés locales, touristes et parties prenantes une meilleure compréhension sur les enjeux liés à la protection du patrimoine. Ainsi, cela contribue à nourrir leur sentiment d'appropriation et à renforcer leurs capacités à réagir aux menaces qui pèsent sur les sites du patrimoine mondial. L'objectif est de produire des synergies visant à travailler ensemble pour protéger le patrimoine de l'humanité.

Le formulaire de candidature joint à l'appel à projets fournit des informations complémentaires pour vous aider à développer en détails les aspects principaux de votre projet notamment les activités pratiques et de sensibilisation (voir tableau, point 4).

ANNEXE

Questions fréquemment posées

Logistique

Question: Je suis candidat pour la première fois. Combien de temps mon projet devrait-il durer ? Quelle est la taille conseillée pour un groupe de volontaires ?

Réponse: Afin d'atteindre les objectifs d'apprentissage, les chantiers d'action de Volontariat pour le patrimoine mondial devraient durer au minimum dix jours. Idéalement un projet peut durer entre deux à trois semaines, accueillant un petit groupe de volontaires nationaux et internationaux. Le groupe devrait se composé au minimum de dix volontaires, pouvant varier en fonction des activités et du nombre de volontaires nationaux qui vont rejoindre les chantiers d'action.

Q: Qu'est-ce que l'organisation hôte devrait apporter aux volontaires ?

R: Le projet de Volontariat pour le patrimoine mondial devrait apporter aux volontaires des activités significatives, une bonne coordination, des outils pour les activités sur le terrain. Mais aussi, la sécurité et l'accessibilité du lieu de vie et du lieu de travail. Les organisations devraient fournir aux participants de la nourriture, un hébergement et quand cela est nécessaire un moyen de transport local pour se rendre sur le site durant la durée totale du projet.

Q: Est-il possible de bénéficier d'une assistance de la part des coordinateurs après que le projet soit accepté ?

R: Afin d'apporter aux organisations des informations utiles sur la mise en œuvre de leurs projets, les coordinateurs proposent des réunions en ligne (utilisant des outils tel que Skype) dont la tenue se fait le plus souvent après l'acceptation officielle des projets et avant leur commencement. Les coordinateurs seront disponibles au cours de l'année pour partager avec les organisations des informations sur l'Initiative de Volontariat pour le patrimoine mondial. Ils apporteront leur assistance lorsque cela est possible, pour toutes questions, et ce à compter du processus de sélection.

Aspect financier

Q: Est-ce que les organisations doivent prendre en charge le coût du voyage des volontaires jusqu'au lieu du projet de Volontariat pour le patrimoine mondial ?

R: Les organisations ne doivent pas prendre en charge le coût relatif au voyage des volontaires nationaux ou internationaux. Chaque volontaire est tenu d'organiser son propre voyage depuis son pays d'origine jusqu'au pays où se tient le projet de Volontariat pour le patrimoine mondial. Les organisations doivent apporter aux volontaires les informations nécessaires pour rejoindre le lieu d'arrivée, y compris des détails sur ce qu'il faut apporter (par exemple un sac de couchage, une tenue de travail, etc...).

Q: Est-ce que les organisations peuvent demander aux volontaires de payer un droit de participation ?

R: Bien que la participation aux chantiers d'action du Volontariat pour le patrimoine mondial devrait être gratuite pour les volontaires, les organisations peuvent demander un droit de participation à ces deniers si cela est nécessaire. Cependant, les volontaires devraient prendre en compte que les frais qu'ils auront à payer ne devraient pas couvrir la totalité des dépenses liées au projet. Les frais de participation représentent une partie des frais du projet. Le reste des dépenses sera pris en charge par l'organisation elle-même (via des sponsors et des partenaires). Toutefois, le montant demandé devrait être raisonnable afin qu'il ne représente pas une charge trop importante pour le volontaire. Par conséquent, le montant indiqué dans le dossier de candidature fait référence aux frais individuels dont chaque volontaire doit s'acquitter.

Activités

Q: Mon projet ne prévoit pas d'activités pratiques spécifiques, sera-t-il accepté ?

R: Il est essentiel d'inclure des activités de terrain dans le programme relatif aux chantiers d'action du Volontariat pour le patrimoine mondial. Sans ces activités de terrain, les volontaires n'auront pas l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences, ni de vivre une véritable expérience instructive sur le site. Les activités pratiques devraient être bien détaillées et significatives, pouvant inclure un travail de maintenance, de construction et de rénovation, par exemple : nettoyer, peindre, construire des installations quand cela est possible, etc...). La mise en œuvre de ces activités devrait se faire en concertation avec les gestionnaires de site et les autorités locales.

Recrutement et sélection des volontaires

Q: Comment puis-je recruter des volontaires ?

R: Les organisations peuvent communiquer les offres de recrutement (par un appel à candidature présentant les critères de sélection bien définies) sur leur site internet ou sur les réseaux sociaux, parmi leurs contacts d'organisations partenaires et parties prenantes telles que des écoles, ou en organisant des portes ouvertes ou des sessions d'information, aussi à travers d'autres plateformes en ligne de volontaires, où à l'occasion de représentations extérieures, etc...

Q: Qui est en charge du recrutement et de la sélection des volontaires ?

R: Les organisations sont responsables du recrutement et de la sélection des volontaires. A la suite du processus de sélection, chaque projet est publié sur le site internet suivant : <http://whc.unesco.org/fr/pmvolontariat/>, accompagné d'une description du projet et de l'adresse mail des organisateurs. Les organisations sont contactées directement par les volontaires qui aimeraient participer aux chantiers d'action du Volontariat pour le patrimoine mondial. Il est donc nécessaire de préparer une procédure de sélection afin de traiter les

candidatures des volontaires intéressés. Nous vous rappelons que le Centre du patrimoine mondial et les organisations de coordination régionale (CCIVS, *European Heritage Volunteers and Better World*) ne se chargeront pas du placement des volontaires dans les chantiers d'action du Volontariat pour le patrimoine mondial.

Q: Que faire lorsqu'un volontaire a besoin d'un visa ?

R: Les organisations peuvent délivrer une lettre d'invitation officielle pour les volontaires ayant besoin d'un visa pour entrer dans le pays au sein duquel le projet est organisé. Nous vous rappelons que le Centre du patrimoine mondial et les organisations de coordination régionale (CCIVS, *European Heritage Volunteers and Better World*) ne seront pas en mesure de délivrer une lettre d'invitation au nom de l'organisateur.